

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n<sup>o</sup> 1296)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 2182 à 2193

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« et de leurs activités culturelles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le loisir est un droit de base pas une récompense. Désormais, il existe un champ du possible plus large pour l'épanouissement de l'individu. La culture en fait partie. Il convient de donner toute leur place aux activités culturelles des salariés. Le dimanche est justement le jour où il est possible de s'adonner à ce type d'activités.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 2182 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 2183 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 2184 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 2185 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 2186 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 2187 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 2188 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 2189 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 2190 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 2191 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 2192 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 2193 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille